

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-668997

125591

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2708 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : KHATMI ABDALLAH
 Date de naissance : 08/02/1958
 Adresse :
 Tél. : Total des frais engagés : 1794,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

الدكتور فيصل العراقي
 Dr. Faycal LARAKI
 OPHTALMOLOGISTE
 11, Pd. Zerkouni
 TEL. : 49-10-11 - CASABLANCA
 Cachet du médecin :
 Date de consultation : 09 AOUT 2022
 Nom et prénom du malade : EL BOUARI Afik Age : 59
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Signature de l'adhérent(e) : Le : 08/08/2022

DOCTEUR FAYÇAL LARAKI

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

DIPLOME D'ETUDES SPÉCIALES
D'OPHTALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux
Lentilles de Contact

EX. Medecin Polyclinique CNSS



الدكتور فيصل العراقي

خريج كلية الطب بباريس

حاصل على الشهادة الوطنية الفرنسية

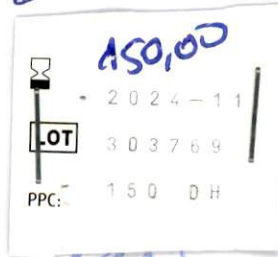
لامراض وجراحة العيون

طبيب سابق بمصلحة الضمان الاجتماعي

09 AOUT 2022

Casablanca, le : في: الدار البيضاء

M. EL GOVARI Atik



150,00 x 2

1/ HYLOCOMON Collyre

1 goutte x 4/1

144.10

2/ VISMED gel



444.10

le soir

H de 3 mois

Pharmacie El Mansour
20 Bd. Zerktoni, Casablanca
Tél: 0322 88 29 29



SYNTHEMEDIC

21-24 Rue Zoubir Inou
El Anassir 20500 Casablanca

P.P.C: 144.10

دكتور فيصل العراقي
Dr. Fayçal LARAKI
OPHTALMOLOGISTE
11, Bd. Zerktonni
Tél. 22.49.10/11 - CASABLANCA

11 شارع الزرقطوني إقامة طرفاية - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22.22.49.10 / 05 22.22.49.10

11, Bd. Zerktonni - Résidence Tarfaya CASABLANCA - Tél. : 05 22.22.49.11 / 05 22.22.49.10

ICE : 001697697000016 - INP : 091092148

DOCTEUR FAYÇAL LARAÏI

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

DIPLOME D'ETUDES SPECIALES
D'OPHTHALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux
Lentilles de Contact

Ex. Medecin Polyclinique CNSS



الدكتور فيصل العراقي

خريج كلية الطب بباريس

حاصل على الشهادة الوطنية الفرنسية

لامراض وجراحة العيون

طبيب سابق بمصلحة الضمان الاجتماعي

09 AOUT 2022

Casablanca, le : في :

M : EL GOURAI

Lunettes :

Loin : O . D.

: O . G.

Près : O . D.

: O . G.

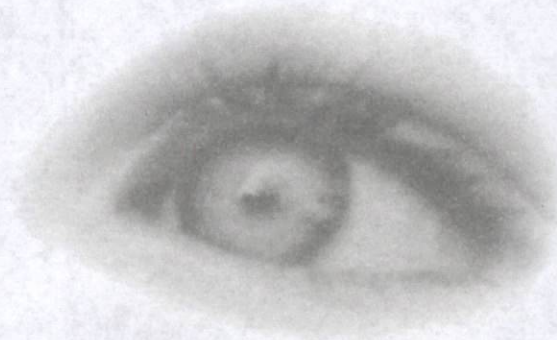
+3
+3

- Progressifs
- Double foyers
- Photograys
- Incassables
- Anti-reflets

TAHIRI OPTIC
ASMAA TAHIRI
OPTICIENNE OPTOMETRISTE
CONTACTOLOGUE
316 BD OUM HABIB EL OULFA CASA
Tél / FAX : 05 22 91 33 36

الدكتور فيصل العراقي
Dr. Fayçal LARAÏI
OPHTHALMOLOGISTE
11, Bd. Zerktoni
Tél. 22-49-10/11 - CASABLANCA

TAHIRI OPTIC



FACTURE N° 003/2022

M : EL Goumri ATIKA

Casablanca, le : 24/08/2022

N° de nomenclature correspondant à la prescription du Docteur	Vision de loin	Vision de près	Double foyer	Supplément
LARAKI	OD : OG :	OD : OG :	OD : OG :	

Fourniture :		
Monture	optique	550,00
Verres	organiques Glaces aminciss traitees anti-refl	100,00
Monture		
Verres		
TAHIRI OPTIC ASMAA TAHIRI OPTICIENNE OPTOMETRISTE CONTACTOLOGUE 316 Bd OUM RABII EL OULFA CASA Tél / FAX : 05 22 91 33 36		
TOTAL TTC dont TVA 20%		1050,00

La présente facture est arrêtée à la somme de : Mille Cinquante D4